



MAIRIE DE PIA

**Tableau annuel
avancement au grade
d'adjoint technique
principal 1^{ère} classe
ARRETE N°217/2024**

Le MAIRE DE PIA

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 12 mai 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1:

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024:

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promovable à compter du **
1	Mr GOUT Guy	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon	01/04/2024
2	Mme MARQUES Maud	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	01/06/2024
3	Mme BELLVER Carole	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	01/09/2024
4	Mme MASSOT Corinne	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon	01/12/2024

*les nominations seront obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.

**date à laquelle l'agent réunit les conditions statutaires pour bénéficier de l'avancement de grade.

Si l'agent réunit les conditions avant l'année du tableau, indiquer la date du 1^{er} janvier 2024.

Préciser « avec examen » si l'agent est promovable suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé.

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables 4 (3x femmes et 1 x hommes)

Total des agents inscrits sur le tableau 8(7x femmes et 1 x hommes)

CENTRE DE GESTION

12 MARS 2024

COURRIER

Article 2:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PIA
Le 27 février 2024
Le Maire,
Jérôme PALMADE



**Tableau annuel
avancement au grade
d'adjoint
administratif
principal 1^{ère} classe
ARRETE N°216/2024**

Le MAIRE DE PIA

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Vu l'arrêté en date du 12 mai 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1:

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024:

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du **
1	Mme ALFONSO Sandra	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	01/01/2024
2	Mme VERNER Marie-Françoise	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 9 ^{ème} échelon	01/10/2024

**les nominations seront obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.*

***date à laquelle l'agent réunit les conditions statutaires pour bénéficier de l'avancement de grade.*

Si l'agent réunit les conditions avant l'année du tableau, indiquer la date du 1^{er} janvier 2024.

Préciser « avec examen » si l'agent est promouvable suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé.

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables 2(2x femmes et 0 x hommes)

Total des agents inscrits sur le tableau 2(2x femmes et 0 x hommes)

Article 2:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PIA
Le 27 février 2024
Le Maire,
Jérôme PALMADE

